Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 056-215600883-20260518-D2026_38-DE

Délibération N° 2026-38

DEPARTEMENT DU MORBIHAN-56

COMMUNE DE L'ILE D'ARZ

DATE DE CONVOCATION :
13 mai 2026

DATE DE L'AFFICHAGE :

13 mai 2026

Nombre de membres :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'ILE D'ARZ

L'an deux mil vingt-six, le 18 mai, à 14h30, le Conseil Municipal de la commune de L'ILE D'ARZ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle municipale du Gourail située 128 rue du Gourail, sous la présidence de Monsieur Hervé LE BOURDIEC, Maire

Etaient présents : LE BOURDIEC Hervé, PORSMOGUER Fabienne, THORAVAL Yann, HAUTCHAMP Violaine, MÉRIAN Joël, ROSE Éric, FLOURIÉ Marie, LE BAIL Yves, CAHUZAC-FÉRON Marie-Hélène, D'HUICQUE Thierry,

Etaient absents :

Etaient excusés :

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

Noms des Mandants	A	Nom des Mandataires
LE BAGOUSSE Léa,	à	THORAVAL Yann

Est nommé (e) secrétaire de séance : CAHUZAC-FÉRON Marie-Hélène

ORGANISATION GÉNÉRALE – APPEL À CANDIDATURE POUR LE COMITÉ CONSULTATIF RÉGULATION DE LA CIRCULATION

Rapporteur : Joël MÉRIAN

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.
Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante, en date du 27 mars 2026 a acté la poursuite du comité consultatif « régulation de la circulation ».
De même, le conseil municipal a validé la désignation des membres titulaires et suppléants tirés au sort par « quartier » qui avait été validée lors du conseil municipal en date du 19/09/2025, et précisé que ces membres restent en place et continuent de siéger au comité consultatif.
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 constatant l'élection du maire et de trois adjoints, les élus ont procédé à la désignation de nouveaux membres élus au sein du conseil municipal (deux adjoints et deux conseillers municipaux en plus du Maire, Président de droit du comité consultatif.

Deux membres suppléants non élus désignés pour siéger au comité consultatif ont exprimé leur souhait de ne plus en faire partie. Ainsi, il convient de faire appel à de nouvelles candidatures.
Monsieur le Maire, propose de lancer un nouvel appel à candidature, ceci afin de procéder au remplacement de ces deux membres, mais également pour remplacer dans le futur des membres éventuels qui seraient amenés à quitter leur mission pour des raisons diverses.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 056-215600883-20260518-D2026_38-DE

Afin d'être au plus près du besoin des habitants et au plus juste dans la délivrance des autorisations de circulation sur le territoire de la commune de l'Île d'Arz, Monsieur le Maire propose de faire appel à des représentants en maintenant le découpage de la commune en quatre zones, dites « quartiers » :

1. Béluré/Penero/Rudevent/Bilhervé ;
2. Toulpri/Le Lan/Kervio/Kernoël ;
3. Centre-bourg ;
4. Le Penher/Kerino/Berno /Brouhel.

Ainsi, l'ensemble du territoire de la commune resterait représenté.
Les candidats amenés à remplacer les représentants de chaque « quartier » seront désignés sur la base du volontariat et par tirage au sort.

Ainsi, sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée délibérante, à la majorité (2 ABSTENTIONS – 9 POUR), décide :

- ✓ **D'ACTER la poursuite du comité consultatif « régulation de la circulation »,**
- ✓ **D'ACTER la désignation des membres titulaires et suppléants tirés au sort par « quartier » qui avait été validée lors du conseil municipal en date du 19/09/2025,**
- ✓ **D'ACTER que ces membres restent en place et continuent de siéger au comité consultatif,**
- ✓ **D'ACTER la désignation des membres élus au sein du conseil municipal suivants :**
  - **Monsieur Yann THORAVAL**
  - **Monsieur Joël MÉRIAN**
  - **Monsieur Yves LE BAIL**
  - **Madame Léa LE BAGOUSSE**
- ✓ **D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer l'appel à candidature permettant de désigner des remplaçants pour siéger au comité consultatif « régulation de la circulation », et ce par quartier,**
- ✓ **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- ***entérine la validation de ces points***

Voté à la majorité par : 9 voix Pour,
0 Contre,
2 Abstention

Ile d'Arz, le 21 mai 2026

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

